



# Révélation Art urbain

## **APPEL A CANDIDATURE 2022**

**Candidatures à adresser à [revelationarturbain@adagp.fr](mailto:revelationarturbain@adagp.fr)  
Jusqu'au 11 octobre 2022 à 14h**

**L'ADAGP encourage et soutient la création émergente. Elle lance, en partenariat avec le Palais de Tokyo, la septième édition de la Révélation Art Urbain.**

Cette Révélation s'adresse aux artistes en art urbain, émergents. Majeurs à la date de l'envoi de la candidature, ils doivent résider ou travailler en France depuis au moins 5 ans, être intervenus récemment dans l'espace public et y avoir des œuvres encore visibles.

Le lauréat interviendra au Palais de Tokyo dans le cadre du *Lasco Project* et recevra une dotation de 5 000 € (2 000 € de rémunération et 3 000 € pour financer la production de son intervention au Palais de Tokyo). Un portrait de son travail, filmé par Arte, sera diffusé sur les sites d'Arte et de l'ADAGP, et il bénéficiera également d'une présentation dédiée sur les cimaises de l'ADAGP.

Pour candidater, il suffit d'envoyer **avant le mardi 11 octobre 2021 à 14h** un dossier de candidature complet à l'adresse [revelationarturbain@adagp.fr](mailto:revelationarturbain@adagp.fr), comprenant deux dossiers distincts :

1. DOSSIER ADMINISTRATIF (rassemblé en un seul premier pdf)
  - Le **formulaire de candidature téléchargeable** [ici](#), rempli et signé, dactylographié, enregistré sous format pdf, en langue française ou anglaise,
  - une **copie recto-verso d'une pièce d'identité** (carte d'identité ou passeport).
  
2. DOSSIER ARTISTIQUE (rassemblé en un seul deuxième pdf)
  - un **CV/biographie** d'une page détaillant le parcours du participant, dactylographié, en français ou en anglais ;  
Merci de ne pas indiquer vos données personnelles dans ce dossier pdf (adresse postale, mail, numéro de téléphone ne doivent pas apparaître ici).
  - **10 à 15 photographies numériques** de vos œuvres, datées, avec légendes complètes et accompagnées, si le candidat le souhaite, de quelques lignes de présentation de chaque œuvre, dactylographiées, en français ou en anglais. Il est recommandé de présenter des œuvres récentes et anciennes afin de permettre au jury de voir l'évolution du travail.

Il est impératif que l'intitulé des deux fichiers qui composent le dossier de candidature commence par le nom de famille du participant, puis par le prénom (ex. pour le participant M. Jacques Durand : «DURAND\_Jacques\_dossier administratif.pdf » et « DURAND\_Jacques\_dossier artistique.pdf ».)

## **CALENDRIER DE L'APPEL À CANDIDATURE**

**Lancement de l'appel à candidature : 2 août 2022**

**Date limite de candidature : 11 octobre 2022 à 14h**

**Réunion du jury : fin novembre – début décembre**

**Annnonce du (de la) lauréat(e) : début décembre 2022**

**Intervention au Palais de Tokyo dans le cadre du *Lasco Project* : courant 2023**

## **PROTECTION DES DONNEES**

En envoyant son dossier, le candidat consent au traitement des données collectées et à leur communication au personnel de l'ADAGP, du Palais de Tokyo et au jury.

Les données sont conservées jusqu'à la sélection des lauréats de la Révélation Art urbain 2022, puis archivées pendant 1 an jusqu'à la prochaine édition de cette dernière.

Le candidat peut accéder aux données le concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer son droit à la limitation du traitement de ses données. Le candidat reconnaît que l'effacement de ses données entraînera le retrait de sa candidature.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ses données dans ce dispositif, le candidat peut contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : [dpd@adagp.fr](mailto:dpd@adagp.fr) .

Il peut consulter le site de la CNIL ([cnil.fr](http://cnil.fr)) pour plus d'informations sur ses droits. Par ailleurs, si le candidat estime, après avoir contacté l'ADAGP, que ses droits « Informatiques et Libertés », ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à la CNIL.

## **PRESENTATION DES PARTENAIRES**

### **À propos de l'ADAGP**

Créée en 1953, l'ADAGP est la société d'auteurs française pour les arts visuels. Forte d'un réseau mondial de près de 50 sociétés sœurs, elle représente aujourd'hui près de 200 000 auteurs dans toutes les disciplines des arts visuels : peinture, sculpture, photographie, architecture, design, bande dessinée, manga, illustration, art urbain, création numérique, art vidéo. L'ADAGP encourage la scène créative en initiant et/ou en soutenant financièrement des projets propres à valoriser les arts visuels et à en assurer la promotion à l'échelle nationale et internationale.

## **À propos du Palais de Tokyo**

Le Palais de Tokyo est l'un des plus importants centres d'art contemporains en Europe. Sa mission est de contribuer au soutien et à la diffusion de la création actuelle, notamment dans le domaine des arts visuels.

Traversé par les enjeux du monde contemporain, il propose une programmation artistique pluridisciplinaire engagée et se pense comme un grand corps vivant, comme une plateforme de réflexion engagée et accessible, où le rêve et l'imaginaire deviennent prise de conscience, où la contemplation et l'évasion stimulent la créativité et la connaissance, où l'art dans sa dimension inclusive devient un processus de transformation de l'homme et de la collectivité.

Lieu pionnier et innovant depuis son ouverture en 2002, il se prépare aux défis du 21<sup>e</sup> siècle, notamment en matière d'adaptation, de résilience et de lutte contre le changement climatique, mais aussi en termes d'impact social et sociétal et de promotion de modèles responsables. Dans son fonctionnement quotidien, dans sa programmation artistique ou dans son modèle économique et sa gouvernance, le Palais de Tokyo fait la promotion d'un usage raisonné de l'espace et du temps et entend promouvoir une forme de permaculture institutionnelle.

A la fois engagé et engageant, le Palais de Tokyo est un acteur solidaire de la culture qui partage ses convictions avec tous les publics et sur tous les territoires, dans une logique d'ouverture et d'accessibilité universelle.

Initié en 2012, le Lasco Project révèle des œuvres monumentales ou fragiles, visibles ou invisibles, dans les méandres du Palais de Tokyo. Lié à l'impact de la scène « Post Graffiti » dans la création contemporaine, ce programme expérimental et multimédia se confronte à l'architecture du centre d'art et s'immisce dans ses interstices.